

Image not found or type unknown



Dissolution entre conjoint

Par **nicolau**, le **22/03/2009** à **18:31**

Voilà-je sur gérant majoritaire à 60% de parts d'un restaurant murs et fond. et ma compagne détient 40% associé. Je voulais savoir quelles seraient les conséquences financièrement pour moi si elle décide de partir et de récupérer ces parts? Sachant qu'elle a apporté 2000 euros et moi 20000 euros et nous sommes ni mariés ni pacés